

RÈGLES LOCALES

Les règles de **Golf Canada** régissent le jeu, sauf lorsqu'elle sont modifiées par les règles locales suivantes :

HORS LIMITES ET LIMITES DU TERRAIN

Les limites sont généralement définies par des piquets et des lignes de couleur blanche. Au 9^e trou, à gauche de l'allée, la limite est définie par le chemin principal, la surface asphaltée étant hors limites.

ZONES DE JEU INTERDIT

Toutes les plates-bandes de fleurs et d'arbustes sont des zones de jeu interdit. Le joueur doit prendre un dégagement sans pénalité pour une condition de jeu anormale selon la règle 16.1f.

Si une balle est dans la zone à pénalité recouverte de roseaux sur les 11^e et 17^e trous, le joueur a seulement deux options.

1. Rejouer de l'endroit où le coup précédent a été effectué selon la règle 14.6 en ajoutant un coup de pénalité (règle 17.1d (1) *Option coup et distance*).
2. Laisser tomber une balle dans la zone de dégagement près du vert en ajoutant un coup de pénalité (règle 14.3).

POLITIQUE DE TEMPS DE JEU

Le temps de jeu maximum varie selon l'heure de départ et est affiché au 1^{er} trou. Afin de maintenir un rythme de jeu adéquat avec le groupe précédent, nous encourageons la pratique du « ready golf », c'est-à-dire jouer de façon sécuritaire dès que vous êtes prêt, même si vous n'êtes pas le plus éloigné du fanion. Tout groupe qui ralentit excessivement le jeu pourrait être invité à passer au trou suivant.

Il est strictement interdit d'apporter ou de consommer toute boisson alcoolisée provenant de l'extérieur du Club. Les contrevenants sont passibles d'expulsion sans préavis ni remboursement.

GOLF LE CHAMPÊTRE

401 Montée Morel, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec), J5N 2T3
www.golfchampetre.com

